



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 mars 2020

Communiqué de presse

Coronavirus : fermeture des établissements recevant du public à compter de lundi 16 mars

Compte tenu des nombreuses questions sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la protection de la population contre la propagation du virus COVID-19, le préfet de la Martinique rappelle que l'ensemble des mesures gouvernementales s'appliquent en Martinique à compter de lundi 16 mars.

Il s'agit notamment de la fermeture des lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays.

Cette restriction ne s'applique pas aux magasins et marchés alimentaires, pharmacies, banques, bureaux de tabac et de presse, stations-essence, restauration à emporter.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

